

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 septembre 2023

SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 400

présenté par

Mme Amiot, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Éliisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 36, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois après la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'opportunité d'organiser une campagne d'information, de sensibilisation et de responsabilisation des personnes majeures sur les dangers de l'exposition précoce des mineurs de contenus inadaptés aux différents âges sur tous les médias.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement, présenté sous forme de rapport pour contourner les règles de recevabilité financière, vise à lancer une campagne d'information, de sensibilisation et de responsabilisation des personnes majeurs sur les dangers de l'exposition précoce des mineurs de contenus inadaptés aux différents âges : les contenus pornographiques ou érotiques ainsi que les contenus de violence ou de très grande violence physique ou psychologique.

Cette campagne doit être diffusée sur tous les médias, à savoir la télévision et le cinéma, la presse écrite, la radio, internet et par des affichages.

À 12 ans, près d'un enfant sur trois a déjà été exposé à la pornographie. La plateforme « [jeprotegemonenfant.gouv.fr](http://jeprotegemonenfant.gouv.fr) » a été créée en 2012 et a pour objectif de sensibiliser les parents à l'exposition de leurs enfants à la pornographie, informer sur le contrôle parental et faciliter le dialogue entre parents et enfants, notamment sur l'éducation sexuelle.

Une campagne avait été menée par l'ARCOM cette année 2023 du 8 février au 7 mars et mériterait d'être réitérée en incluant les violences physiques et psychologiques.